



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 22 novembre 2017,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vous souhaitez rénover votre logement ? L'Anah vous aide !

Des aides financières et un accompagnement de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) existent pour rénover votre logement, ne passez pas à côté !

Laurent Lenoble, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu et Robert Cotta, vice-président de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron délégué à la politique du logement et du cadre de vie, et conseiller départemental délégué au logement et à la politique de la ville, Bernard Noël, adjoint au maire de la commune du Teil chargé de l'urbanisme et de la rénovation urbaine, et David Magnier, directeur de Soliha, ont visité ce jour le logement de Monsieur et Madame Delval, dont les travaux ont été subventionnés par l'Anah et la communauté de communes, dans le cadre de l'OPAH RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Le projet de travaux de M. et Mme Delval

Le logement étant très peu isolé et le mode de chauffage non adapté, les nouveaux propriétaires de cette maison individuelle ont décidé de réaliser des travaux.

Les travaux prévus, isolation de la toiture et changement du mode de chauffage, devraient permettre une réduction de 62 % de leur consommation énergétique, et donc de diminuer le montant de leurs factures, de gagner en confort et de réduire leur empreinte carbone.

Grâce aux aides de l'Anah, de l'État et de la communauté de communes, les travaux, d'un montant de 22 992 € TTC leur coûteront finalement 14 892 €. Les aides publiques atteignant 8 100 €, soit 35 % du montant TTC des travaux ! (aides de l'Anah et de l'État : 7 600 €, aide de la communauté de communes : 500 €).

À qui s'adressent les aides de l'Anah ?

Les aides de l'Anah s'adressent aux propriétaires occupants* aux ressources modestes.

Par exemple, une famille de 4 personnes pourra prétendre aux aides de l'Anah si ses ressources ne dépassent pas 37 826 € (Revenu Fiscal de Référence de l'année n-2).

** je suis propriétaire occupant si je suis propriétaire du logement que j'occupe et que j'y habite au moins 8 mois/an.*

L'ADIL 26 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) estime que 30 000 ménages ardéchois remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide (niveau de revenus et ancienneté du logement), soit près d'un ménage propriétaire occupant sur trois !

Des aides peuvent également être accordées, sur certains secteurs, aux propriétaires bailleurs qui effectuent des travaux dans des logements locatifs qui feront, après travaux, l'objet d'une convention avec l'Anah (plafond de loyer et plafond de ressources pour les locataires).

Ces aides de l'Anah peuvent être complétées, sur le secteur de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, par une aide des collectivités, pouvant aller jusqu'à 12 000 € (notamment pour les primo-accédants et les propriétaires bailleurs).

Pour quels types de travaux ?

Les aides de l'Anah permettent :

- d'améliorer son confort thermique, d'être mieux chauffé, de faire des travaux de rénovation énergétique (exemple : isolation, changement du mode de chauffage),
- d'adapter son logement pour continuer à bien vieillir chez soi (exemple : remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne, installation d'un monte escalier, installation de main courante),
- de rénover son logement pour le rendre confortable et sain (exemple : achat d'un logement très dégradé qui doit être rénové avant d'y habiter : installation d'une salle de bain, installation ou rénovation des réseaux d'eau, électricité ou gaz, ...),

Ce que peuvent vous apporter l'Anah et ses partenaires locaux :

- **Un service de proximité** pour obtenir des conseils gratuits et indépendants et vous orienter dans votre projet de rénovation, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a mis en place des permanences téléphoniques pour renseigner les particuliers sur les aides possibles sur son territoire. En parallèle, l'agence locale de l'énergie et du climat en Ardèche peut vous accompagner dans la définition de votre projet de rénovation et les aides possibles sur tous les secteurs.
- **La garantie d'être conseillé et accompagné** par un opérateur professionnel pour toutes les étapes de votre projet,
- **Un accompagnement financier** : une aide financière de l'Anah entre 35 et 50 % du montant HT est possible en fonction de vos ressources, de la localisation de votre logement et de votre projet de travaux. Le programme Habiter Mieux vous apporte une aide supplémentaire de 10 % du montant HT (plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € selon vos revenus). Cette aide peut être complétée par les collectivités.



La rénovation énergétique : une priorité nationale, et des budgets au rendez-vous

Avec un objectif national historique de 100 000 logements rénovés grâce au programme Habiter Mieux en 2017 (et le budget permettant d'y arriver !), il y a une réelle opportunité de financement à saisir !

En Ardèche, plus de 1 800 ménages ont déjà sauté le pas de la rénovation énergétique avec le programme Habiter Mieux depuis 2011, soit plus de 20 millions € d'aides de l'Anah et de l'État. Serez-vous le prochain à vous lancer ?

À noter : les aides financières de l'Anah peuvent être complétées par les collectivités locales, les caisses de retraites, le crédit d'impôt, la TVA à taux réduit, etc. A ces financements, s'ajoutent également les économies d'énergie réalisées !

Pour aller plus loin et s'informer :

L'association Soliha, assure la mise en œuvre de **l'OPAH-RU** pour le compte de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron : contact au 09.84.27.89.10.

L'agence locale du climat et de l'énergie de l'Ardèche, Alec07, (Point de rénovation Info Service) vous accompagne gratuitement dans la définition de votre projet et les possibilités de financement. Des permanences téléphoniques sur l'ensemble du département et des permanences physiques sont assurées sur de nombreux territoires en Ardèche.

→ voir le site internet : www.polenergie.org

→ contacter un conseiller : 04 75 35 87 34

Le site internet national rénovation info service (les aides financières, des témoignages) : www.renovation-info-service.gouv.fr

Le site internet de l'Anah : www.anah.fr



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet Pôle communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Internet : www.ardeche.gouv.fr

